

213C1509
FR0000035263-DIV33

7 octobre 2013

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

LAFUMA S.A.

(Euronext Paris)

Le 4 octobre 2013, la société Calida France a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat qu'elle envisage de déposer, visant les actions LAFUMA¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres LAFUMA sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 4 octobre 2013 par la société LAFUMA.